



Réunion sur les négociations du COP

Le Président du conseil d'administration, J.Y. CAULLET, avait convié les organisations syndicales ce 24 février 2015, à une réunion d'informations sur l'ouverture des prochaines négociations du COP 2016-2020. Ce fut l'occasion de confirmer aussi le départ de notre Directeur Général pour la Coopération Agricole, le 1^{er} avril 2015, en plein cœur des négociations, ce qui n'arrange pas vraiment nos affaires.

Le contexte

Le président a d'abord rappelé les circonstances qui ont conduit à mettre un terme au présent COP, avec un an d'avance, et a expliqué que les COFOR ont souhaité une négociation politique. Finalement, en terme de contexte, la situation n'est pas si compliquée.

D'une part l'Etat veut faire des économies et semble considérer que les communes forestières pourraient participer plus (*financièrement*) à la gestion de leurs forêts (rappelons que pour l'instant, elles ne couvrent sur leurs fonds propres, qu'un peu moins de 20% du coût du régime forestier).

Les communes estiment pour leur part, qu'elles paient de plus en plus cher (*taxe à l'hectare*), un service qui se réduit (baisse des effectifs ONF et notamment des personnels de terrain, baisse du service).

L'ONF a bien tenté de convaincre, au travers de la délibération du CA du 27 juin 2013, de sa volonté de maintenir un maillage territorial fort, cela n'a pas suffi ! L'annonce brutale de l'Etat, en septembre 2014, de transférer 50 M€ en 3 ans sur le « dos des communes » a fait déborder le vase.

Ajoutons à cela un rapport de la Cour des Comptes qui relève quelques points que les communes nous reprochent aussi et le moyen de pression était presque évident. Il trouva sa conclusion dans la remise en cause du régime forestier par la FN COFOR et la « prise en otage » de l'opérateur public ONF, jugé trop coûteux, pas assez efficace, ne sortant pas assez de bois, etc., etc.

Les communes forestières estimant que les chiffres de l'ONF étaient fantaisistes, ont dit alors qu'elles voulaient bien payer le prix juste (*comprendre pas plus que maintenant*) et qu'il convenait de déterminer ce juste prix. D'où la mission d'inspection « régime forestier » qui travaille par échantillonnage sur 12 ut représentatives afin de reconstituer, depuis le terrain, le coût du régime forestier.

Le calendrier

La mission « régime forestier » rendra ses conclusions le 31 mars prochain. Le président souhaite pour sa part que le contrat puisse être signé pour la fin de l'été afin que les dispositions arrêtées dans le nouveau COP puissent se traduire dans la loi de finances 2016.

Disons-le tout de suite, il ressort du caractère politique de la négociation que les organisations syndicales ne seront pas associées directement aux discussions. La FNCOFOR a voulu un débat politique et non un débat technique et la négociation se passera entre les Tutelles, la FNCOFOR et l'ONF.

3 groupes de travail sont constitués :

Groupe 1 : Missions et priorités stratégiques

Groupe 2 : Relations ONF – COFOR – Augmentation de la mobilisation des bois en forêt communale

Groupe 3 : Equilibre financier et trajectoire pour l'ONF

Chaque groupe va se réunir 3 fois entre le 26 février et le 9 juin 2015. Viendra ensuite le temps de l'écriture et de la validation du contrat par les parties signataires.

Côté personnels de l'ONF, nous aurons droit à 2 réunions sur chacun des thèmes des 3 groupes de travail, à savoir une réunion à mi-parcours et une réunion avant la conclusion du travail des groupes. Ces réunions seront internes ONF et il ne nous est pas proposé de participer aux groupes de travail. Il s'agit donc bien d'une association à minima des partenaires sociaux.

Et le président du CA, ainsi que le DG semblent un peu gênés d'avoir si peu à proposer, tout en s'interrogeant par ailleurs sur les moyens d'associer les personnels au plus près du terrain.

On sent bien un flottement important, car officiellement les négociations sont pilotées par les Tutelles, qui, à l'expérience ne sont pas très bavardes avec les représentants des personnels de l'ONF, et pour l'instant, personne ne semble savoir comment tout cela va se dérouler.

Les objectifs (espérés) du COP

Le président CAULLET semble cependant très optimiste sur les objectifs du futur COP.

Selon lui, l'objectif premier devrait être de se libérer de la subvention d'équilibre qui fait l'objet de discussions avec l'Etat à la fin de chaque année, pour boucler le budget de l'ONF. Cette subvention met une pression récurrente sur l'Office et pourrait être vue par Bruxelles comme un « dumping » aux activités concurrentielles péniblement à l'équilibre. A ce jour, cette subvention d'équilibre est de 30 M€.

La solution, selon le président du CA, serait donc de faire 15 M€ de recettes supplémentaires et 15 M€ d'économies et le tour serait joué !

Les pistes pressenties pour les recettes nouvelles sont :

- Une meilleure valorisation de nos produits
- La valorisation d'aménités sociales ou environnementales, les aides des régions aux travaux d'investissement, le fond chaleur...

Pour les économies, silence radio pour l'instant !

Le second objectif du COP serait de stabiliser les personnels de l'ONF ou plutôt la masse salariale. Du vœu même du président du CA, les efforts sur les effectifs ont été faits et l'année 2017 devrait voir la fin de la baisse des effectifs (*acquis ou vœu pieu ?*), mais il reste à débattre de l'année 2016. Le président du CA va plus loin, dans cet objectif, et dit vouloir défendre l'idée selon laquelle il faut renouer avec une politique de recrutement. Encore faudra-t-il avoir les bons arguments pour en convaincre Bercy et recruter peut-être ! Mais des fonctionnaires ou des contractuels ? Le Directeur Général a rappelé à cet endroit, la recommandation de la Cour des Comptes sur le sujet, qui suggère des recrutements de droit privé, pour tous les personnels non investis de fonctions de police...

Le Directeur Général a évoqué également la nécessité d'un volet social dans le prochain COP (*là encore acquis ou vœu pieu ?*) qui pourrait s'articuler autour des points suivants :

- Un volet commun : parcours professionnels et parcours des contractuels
- Personnels de droit public :
 - o Question des C administratifs
 - o Le nouveau régime indemnitaire (prévu par la loi)
- Personnels de droit privé (of)
 - o Renouvellement de la cessation progressive d'activité
 - o Cessation anticipée d'activité (introduite par la loi)
 - o Convention collection nationale

Le président a souhaité conclure cette réunion sur une note d'optimisme (*encore*) en présentant pèle mèle quelques-uns de ses arguments politiques :

- Globalement nous ne coûtons pas cher
- Les chiffres en cause (30 M€) ne sont pas vertigineux
- La pyramide des âges déséquilibrée pourrait se redresser avec une politique de recrutement et coûter moins cher en masse salariale
- Le coût financier du manque de trésorerie baissera si l'ONF est équilibré
- Donc, structurellement l'ONF deviendra de plus en plus performant, il faut juste un peu de patience
- Des recettes nouvelles sont possibles, notamment sous la forme d'aide à nos investissements en travaux forestiers
- Il faut mobiliser les ressources communales et être au plus près du terrain.

Enfin le Président du CA dit vouloir un COP sobre, simple, vérifiable avec des plans d'actions internes à chaque niveau.

En conclusion, une rencontre, qui au-delà de quelques informations de contexte, nous a surtout appris que nous ne serions pas associés directement aux négociations du futur COP. Une fois de plus, on va penser pour nous, tenter de nous convaincre ensuite que ce qui est décidé est le meilleur pour nous et s'étonner enfin que nous n'adhérons pas.

Un peu dur à avaler de prime abord, mais c'est une nouvelle méthode, peut-être moins hypocrite que lors du précédent contrat, où après des journées de négociations, l'ensemble de nos propositions avait été rayé d'un trait de plume dans la rédaction finale du COP.

Cependant est-ce la meilleure façon de susciter l'adhésion des personnels et de renouer avec la confiance, un avenir proche devrait nous le dire.